Image not found or type unknown

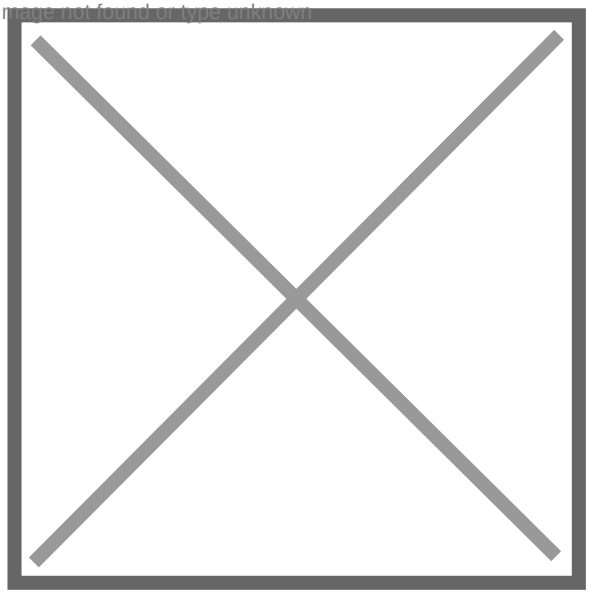

# Légalié de la comparaison d'entreprises

Par **ever14123**, le **01/08/2009** à **12:01**

Bonjour,

Je m'adresse à vous pour continuer un projet dont je me pose quelques questions. Je cherche à mettre en place un comparatif d'agences immobilières (plusieurs critères seront mis en avant, certains avec une comparaison objective et claire (frais d'agence...) et d'autres avec une comparaison plus subjective (qualité de réponse aux questions, écoute...). Comparer de cette façon et rendre publique l'information en créant un site internet ou en le publiant sur un journal est-il légal? Doit-on au préalable avoir l'accord de toutes les agences concernées ou n'est ce pas nécessaire?

Je vous remercie par avance pour votre réponse...

Cordialement,
Benjamin

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés